

# Monitoring concernant la suppression de l'aide sociale

## Procédure Dublin | Rapport annuel 2020

### Résultats en bref | nouveaux dossiers

Dossiers régis par le droit (LASi) en vigueur à partir du 1er mars 2019

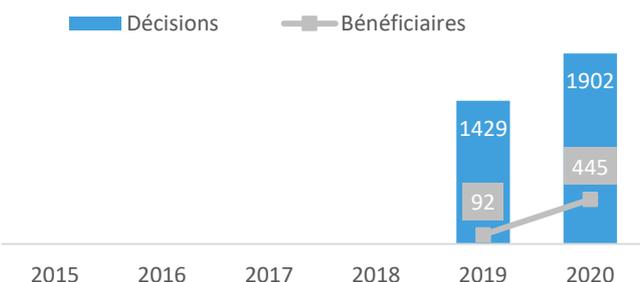
Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) étudie l'évolution des coûts en matière d'aide d'urgence en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). À cette fin, le SEM gère un système d'information sur le Monitoring sur la suppression de l'aide sociale.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

### Décisions et bénéficiaires d'aide d'urgence



On enregistre 1902 NEM-Dublin entrées en force après clôture d'une procédure Dublin. Seules 445 personnes ont bénéficié d'aide d'urgence.

### Taux et durée de perception

Période d'observation	2019	2020
Taux de perception en %	6	13 ▲
Durée de perception en jou	18	57 ▲
<b>Période globale</b>		
Taux de perception en %	2019 - 2019	2019 - 2020
Taux de perception en %	6	15 ▲
Durée de perception en jou	18	54 ▲

Durant la période sous revue, 13% des ayant droit potentiels dont la décision est entrée en force ont eu recours à l'aide d'urgence. La durée de perception s'élève à 57 jours.

Durant la période globale, 15% des ayant droit potentiels dont la décision est entrée en force ont eu recours à l'aide d'urgence. La durée de perception s'élève à 54 jours.

### Indemnités forfaitaires et dépenses (milliers de francs)



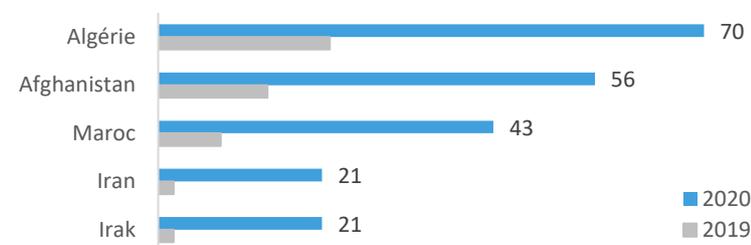
Durant la période sous revue, les indemnités forfaitaires s'élèvent à 1,4 millions de francs alors que les dépenses à 759 000 francs. Ce faisant, les cantons ont creusé un déficit s'élevant à 198 000 francs. On dénombre 11 cantons enregistrant des réserves, 9 cantons un déficit. Les 6 cantons restants ne se sont pas vu attribuer de décisions.

### Dépenses par décision (francs)



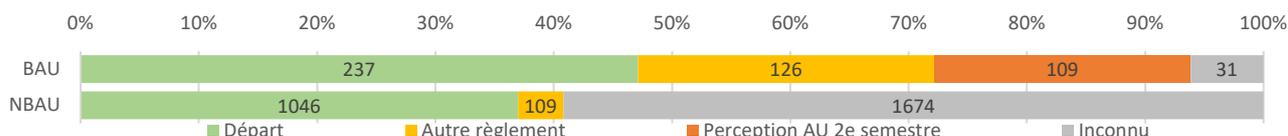
Durant la période d'observation, les dépenses moyennes par décision entrée en force s'élèvent à 459 francs. En contre-partie, le montant des indemnités forfaitaires s'élève à 399 francs. Il en résulte une consommation des indemnités forfaitaires supérieure au forfait en vigueur d'environ 15%.

### Premiers pays de provenance (nombre de bénéficiaires)



Les ressortissants algériens constituent le plus grand groupe de bénéficiaires (70 personnes). Ils sont également en tête de liste des décisions NEM-Dublin (685 décisions), suivis des ressortissants marocains (327 décisions).

### Sortie du système des ayant droit à l'aide d'urgence



On décompte environ 47% des 503 bénéficiaires d'aide d'urgence (BAU) enregistrant un départ sous contrôle des autorités, 25% un autre règlement (seulement nouvelle demande d'asile) et 6% des motifs de sortie inconnus. On enregistre encore 22% de BAU au 2e semestre.

On décompte un peu moins de 37% des 2829 non-bénéficiaires d'aide d'urgence (NBAU) enregistrant un départ sous contrôle des autorités, environ 4% un autre règlement final (95 nouvelles demandes d'asile sur 109) et 59% des motifs de sortie inconnus.

# Monitoring concernant la suppression de l'aide sociale

## Procédure accélérée | Rapport annuel 2020

### Résultats en bref | nouveaux dossiers

Dossiers régis par le droit (LAsi) en vigueur à partir du 1er mars 2019

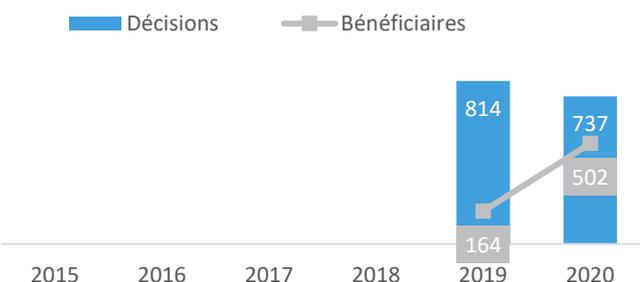
Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) étudie l'évolution des coûts en matière d'aide d'urgence en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). À cette fin, le SEM gère un système d'information sur le Monitoring sur la suppression de l'aide sociale.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

### Décisions et bénéficiaires d'aide d'urgence



On enregistre 737 NEGE et NEM entrées en force après clôture d'une procédure accélérée. On dénombre 502 personnes ayant bénéficié d'aide d'urgence.

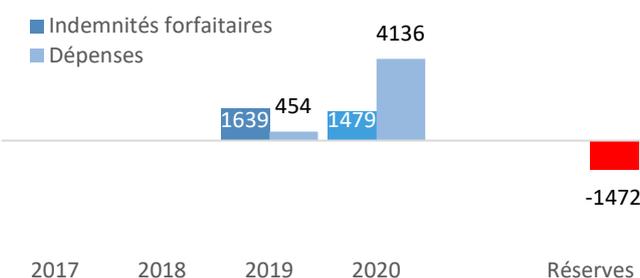
### Taux et durée de perception

Période d'observation	2019	2020
Taux de perception en %	20	32 ▲
Durée de perception en jou	53	140 ▲
<b>Période globale</b>		
Taux de perception en %	20	35 ▲
Durée de perception en jou	53	145 ▲

Durant la période sous revue, 32% des ayant droit potentiels dont la décision est entrée en force ont eu recours à l'aide d'urgence. La durée de perception s'élève à 140 jours.

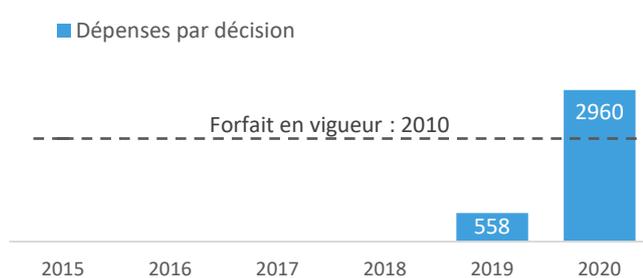
Durant la période globale, 35% des ayant droit potentiels dont la décision est entrée en force ont eu recours à l'aide d'urgence. La durée de perception s'élève à 145 jours.

### Indemnités forfaitaires et dépenses (milliers de francs)



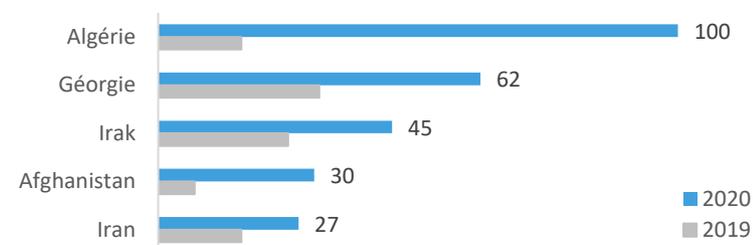
Durant la période sous revue, les indemnités forfaitaires s'élèvent à 4,1 millions de francs, alors que les dépenses ont atteint près de 1,5 millions de francs. Ce faisant, les cantons ont creusé un déficit d'environ 1,5 millions de francs. On dénombre 6 cantons enregistrant des réserves, 13 cantons un déficit. Les 7 cantons restants ne se sont pas vu attribuer de décisions.

### Dépenses par décision (francs)



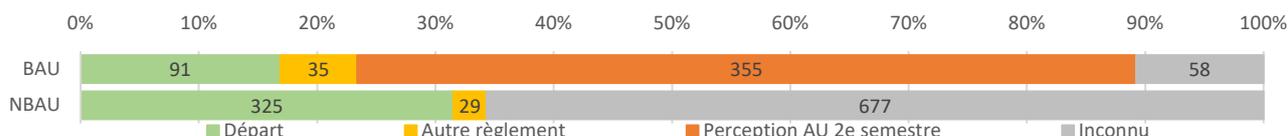
Durant la période d'observation, les dépenses par décision entrée en force s'élèvent à 2960 francs. En contre-partie, le montant des indemnités forfaitaires s'élève à 2010 francs. Il en résulte une consommation des indemnités forfaitaires supérieure au forfait en vigueur d'environ 47%.

### Premiers pays de provenance (nombre de bénéficiaires)



Les ressortissants algériens constituent le plus grand groupe de bénéficiaires (100 personnes). Ils sont également en tête de liste des décisions NEGE et NEM suite à une procédure accélérée (236 décisions) suivis des ressortissants géorgiens (201 décisions).

### Sortie du système des ayant droit à l'aide d'urgence



On décompte environ 17% des 539 bénéficiaires d'aide d'urgence (BAU) enregistrant un départ sous contrôle des autorités, 6% une nouvelle demande d'asile et 11% des motifs de sortie inconnus. On enregistre 66% des BAU au 2e semestre.

On décompte près de 32% des 1031 non-bénéficiaires d'aide d'urgence (NBAU) enregistrant un départ sous contrôle des autorités, environ 3% un autre règlement final (24 personnes une nouvelle demande d'asile) et plus de 66% des motifs de sortie inconnus.

# Monitoring concernant la suppression de l'aide sociale

## Procédure étendue | Rapport annuel 2020

### Résultats en bref | nouveaux dossiers

Dossiers régis par le droit (LAsi) en vigueur à partir du 1er mars 2019

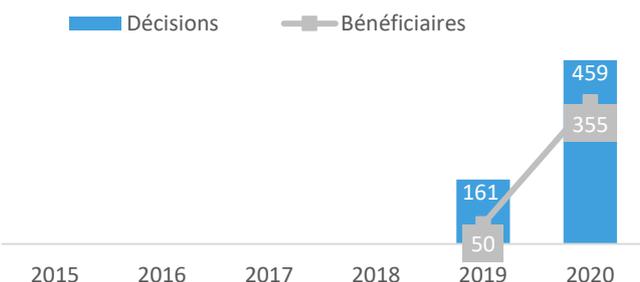
Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) étudie l'évolution des coûts en matière d'aide d'urgence en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). À cette fin, le SEM gère un système d'information sur le Monitoring sur la suppression de l'aide sociale.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

### Décisions et bénéficiaires d'aide d'urgence



On enregistre 459 NEGE et NEM entrées en force après clôture d'une procédure étendue. Seules 355 personnes ont bénéficié d'aide d'urgence.

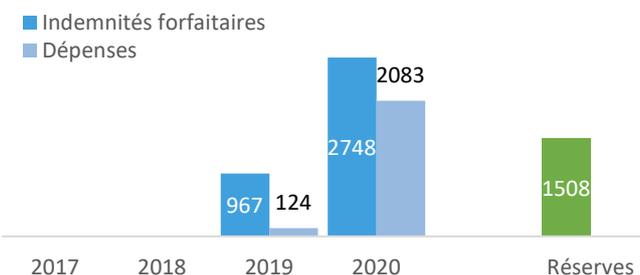
### Taux et durée de perception

Période d'observation	2019	2020
Taux de perception en %	31	57 ▲
Durée de perception en jou	49	113 ▲
<b>Période globale</b>		
Taux de perception en %	2019 - 2019	2019 - 2020
Taux de perception en %	31	60 ▲
Durée de perception en jou	49	113 ▲

Durant la période sous revue, 57 % des ayant droit potentiels dont la décision est entrée en force ont eu recours à l'aide d'urgence. La durée de perception s'élève à 113 jours.

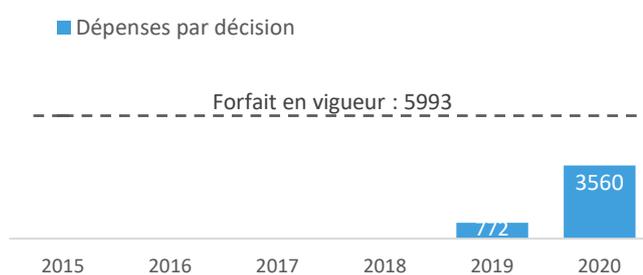
Durant la période globale, 60 % des ayant droit potentiels dont la décision est entrée en force ont eu recours à l'aide d'urgence. La durée de perception s'élève à 113 jours.

### Indemnités forfaitaires et dépenses (milliers de francs)



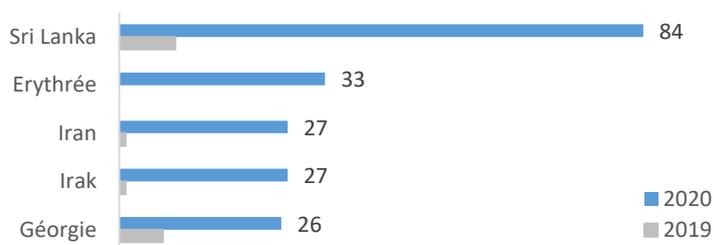
Durant la période sous revue, les indemnités forfaitaires s'élèvent à 2,7 millions de francs, alors que les dépenses à 2,1 millions de francs. Ce faisant, les cantons ont continué à cumuler des réserves qui s'élèvent en total à hauteur de 1,5 millions de francs. On dénombre 23 cantons enregistrant des réserves, 3 un déficit.

### Dépenses par décision (francs)



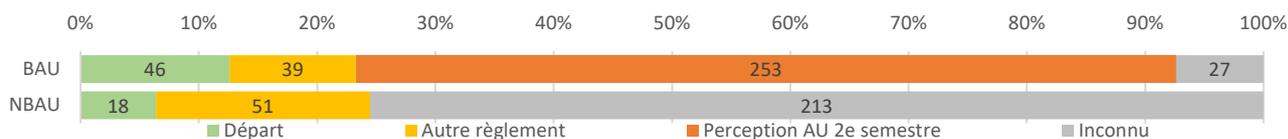
Durant la période d'observation, les dépenses par décision entrée en force s'élèvent à 3560 francs. En contre-partie, le montant des indemnités forfaitaires s'élève à 5993 francs. Il en résulte une consommation des indemnités forfaitaires inférieure au forfait en vigueur d'environ 41 %.

### Premiers pays de provenance (nombre de bénéficiaires)



Les ressortissants sri-lankais constituent le plus grand groupe de bénéficiaires (84 personnes). Ils sont également en tête de liste de décisions NEGE et NEM suite à une procédure accélérée (171 décisions) suivis des ressortissants érythréens (62 décisions).

### Sortie du système des ayant droit à l'aide d'urgence



On décompte environ 13 % des 365 bénéficiaires d'aide d'urgence (BAU) enregistrant un départ sous contrôle des autorités, 11 % une nouvelle demande d'asile (31 personnes) et 7 % des motifs de sortie inconnus. On enregistre 69 % des BAU au 2e semestre.

On décompte près de 6 % des 282 non-bénéficiaires d'aide d'urgence (NBAU) enregistrant un départ sous contrôle des autorités, environ 18 % un autre règlement final (42 personnes sur 51 une nouvelle demande d'asile) et près de 76 % des motifs de sortie inconnus.

# Monitoring concernant la suppression de l'aide sociale

## Mécanisme d'ajustement | Rapport annuel 2020

### Résultats en bref | nouveaux dossiers

Dossiers régis par le droit (LAS) en vigueur à partir du 1er mars 2019

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) étudie l'évolution des coûts en matière d'aide d'urgence en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). À cette fin, le SEM gère un système d'information sur le Monitoring sur la suppression de l'aide sociale.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

## Mécanisme d'ajustement

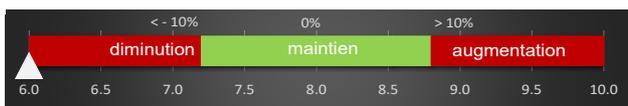
La modification du forfait en vigueur a lieu, si l'examen du produit arithmétique du taux moyen de bénéficiaires par la durée moyenne de perception des prestations durant les six années précédentes, présente une différence d'au moins 10 % par rapport aux forfaits en vigueur et, que les conditions selon lesquelles le forfait peut être augmenté ou diminué sont remplies, c'est-à-dire :

- Le forfait est augmenté si les réserves financières nettes des cantons sont inférieures à la moyenne des montants totaux annuels versés aux cantons durant les quatre années précédentes à titre de forfait.
- Le forfait est diminué si les réserves financières nettes des cantons équivalent au minimum à la moyenne des montants totaux annuels versés aux cantons durant les quatre années précédentes à titre de forfaits.

## Procédure Dublin

### Examen du produit

Ecart du produit moyen au forfait : **-9.1%**



### Examen des réserves

Réserves nettes / indemnités forfaitaires : **-34.0%**



Examen produit : l'écart se situe entre - 10 et + 10 % (- 9.13 %), « maintien »

Examen réserves : -

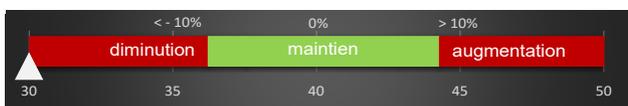
**Conclusion :** le montant des indemnités forfaitaires est maintenu

Clause de sauvegarde : les réserves sont < 25 % ; évolution à suivre

## Procédure accélérée

### Examen du produit

Ecart du produit moyen au forfait : **24.9%**



### Examen des réserves

Réserves nettes / indemnités forfaitaires : **-85.0%**



Examen produit : l'écart se situe hors -10 et + 10 % (24.57 %), « augmentation »

Examen réserves : les réserves financières nettes cantonales sont < 100 %

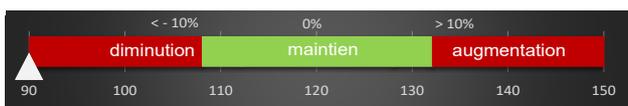
**Conclusion :** le montant des indemnités forfaitaires est augmenté

Clause de sauvegarde : les réserves sont < 25 % ; évolution à suivre

## Procédure étendue

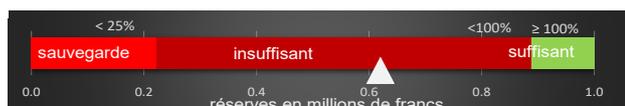
### Examen du produit

Ecart du produit moyen au forfait : **-39.2%**



### Examen des réserves

Réserves nettes / indemnités forfaitaires : **79.0%**



Examen produit : l'écart est supérieur au forfait en vigueur d'au moins ± 10 % (- 39.17 %)

Examen réserves : les réserves financières nettes cantonales sont < 100 %

**Conclusion :** le montant des indemnités forfaitaires est maintenu

Clause de sauvegarde : les réserves sont > 25 %